Envoyé en préfecture le 19/06/2026
Reçu en préfecture le 19/06/2026
Publié le
ID : 035-213501877-20260618-202649-DE

Monterfil
terre de caractère

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 JUIN 2026		
Date de convocation :		11 JUIN 2026
Date d'affichage :		12 JUIN 2026
Nombre de conseillers :		
EN EXERCICE :		**15**
PRESENTS :		**12**
VOTANTS :		**15**

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit juin à vingt heures cinq,
Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Michel DUAULT, Maire.

Etaient présents :

MM. DUAULT Michel – GLAIS Marie-Thérèse – THOMAS Yvonnick – QUÉMARD Françoise – HERVAULT Olivier, Adjoints,

Mme et MM. ELIE Laëtitia – PILLET Frédéric – LECHEVALIER Casimir – CHEVALIER Estelle – MARC Aurélie – ROBERT Solène – SETAN Guillaume

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

Mme JAMIN Sandrine a donné pouvoir à Mme ELIE Laëtitia ;
M. QUIGNON Olivier a donné pouvoir à M. LECHEVALIER Casimir ;
Mme BARAZER Nona a donné pouvoir à M. THOMAS Yvonnick.

Secrétaire de séance : Elie Laëtita

DELIBERATION N° :	2026-49

OBJET DE LA DELIBERATION :
Approbation du règlement intérieur des temps périscolaires – Garderie et restauration scolaire

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que, afin de préciser les modalités d'organisation et de fonctionnement des temps périscolaires communaux (garderie et restauration scolaire), il convient d'adopter un nouveau règlement intérieur.

Ce document fixe notamment les règles relatives aux inscriptions, aux réservations, à la fréquentation des services, aux conditions d'accueil des enfants ainsi qu'aux droits et obligations des familles et de la collectivité.

Il vise à garantir un fonctionnement harmonieux des services périscolaires dans le respect des principes de laïcité, de sécurité, de bien-être des enfants et de qualité du service public.

Le règlement intérieur annexé à la présente délibération sera applicable à compter de la rentrée scolaire 2026-2027.

Envoyé en préfecture le 19/06/2026
Reçu en préfecture le 19/06/2026
Publié le
ID : 035-213501877-20260618-202649-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE

D'APPROUVER le règlement intérieur des temps périscolaires communaux (garderie et restauration scolaire), annexé à la présente délibération ;

DE PRECISER que ce règlement entrera en vigueur à compter de la rentrée scolaire 2026-2027 ;

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Décision du Conseil Municipal : Approuvé à l'unanimité.

Pour copie conforme au registre des délibérations,

POUR COPIE CONFORME

AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

A MONTERFIL, le 19 juin 2026

Le Maire,

Michel DUAULT

MAIRIE DE MONTERFIL (Ille et Vilaine)